

Vœu demandant l'interdiction des prières de rue organisées par le groupement intégriste « SOS tout-petits »

**Vœu de F. CALANDRA et des élu-e-s de la Majorité Municipale.**

Considérant que l'avortement est légal libre et gratuit dans notre pays depuis les Lois Veil de 1975 ;

Considérant que la réouverture du centre IVG de l'Hôpital Tenon répondait à une nécessité du service public hospitalier dans l'Est parisien avec pour le seul 20<sup>ème</sup> arrondissement une population de près de 200 000 habitants ;

Considérant qu'il existe depuis la loi Neiertz du 27 janvier 1993 un délit d'entrave à l'IVG ;

Considérant que le ministre de l'Intérieur avait annoncé vouloir faire cesser les prières de rue ;

Considérant que le trouble à l'ordre public constitué par ces rassemblements et l'indignation légitime des citoyens du 20<sup>ème</sup> qui manifestent en réaction créent des difficultés de circulation pour les camions de la BSPP et les ambulances qui peinent à accéder aux urgences de Tenon ainsi que pour les habitants se rendant au marché de la rue du Japon ;

**Le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement demande au Préfet de Police l'interdiction définitive des rassemblements mensuels organisés par l'association « SOS Tout Petits », prenant la forme de prières de rue, depuis le mois d'octobre 2011 à proximité de l'Hôpital Tenon.**

***Adopté à l'unanimité.***